

DEPARTEMENT
HAUTE-LOIRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BEAUNE-SUR-ARZON

Séance du 29 novembre 2022

Nbre de membres
au conseil/en exo/présents
11/10/10

L'an deux mil vingt et un, le 29 novembre à 20 heures 00, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme SEON Isabelle, Maire.

Date de la convocation
22/11/2022

Présents : Tous les conseillers en exercice sauf Monsieur GIDON Jhonny (démission)

Date d'affichage
22/11/2022

Monsieur JOURDE Frédéric a été nommé secrétaire.

Objet de la délibération : DROIT DE PASSAGE PARCELLE C1138

Vu la délibération en date du 12 mai 2022 qui approuve le résultat du vote du village de Cheyrac Laigue autorisant la vente du terrain sectional section C parcelle 1138 à M. et Mme GASQUET ;

Madame le Maire indique au conseil municipal qu'il est nécessaire de délibérer pour demander qu'un droit de passage soit inscrit sur l'acte de vente afin de pouvoir accéder au pont et aux berges en cas de besoin.

Cet acte engendrera un coût qui sera à la charge de la commune.

- ✓ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de faire inscrire sur l'acte de vente ce droit de passage**
- ✓ **Charge Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire**

Pour copie conforme au registre
à Beaune-sur-Arzon
Le Maire



Acte rendu exécutoire après le dépôt en
Préfecture le 29/11/2022 et publication
ou notification le 29/11/2022

